



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/26566  
11 octobre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Conformément aux dispositions de la résolution 689 (1991) du Conseil de sécurité, et au vu de votre rapport (S/26520), les membres du Conseil de sécurité ont examiné la question de savoir s'il fallait maintenir la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït ou mettre fin à son mandat, ainsi que les modalités de son fonctionnement.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les membres du Conseil souscrivent à vos recommandations, notamment celle qui figure au paragraphe 22 de votre rapport.

Le Président du Conseil de sécurité

(Signé) Ronaldo Mota SARDENBERG

-----